



**CMH - Centre Maurice Hauriou pour la recherche en
droit public**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CMH - Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02031926

HAL Id: hceres-02031926

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031926>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche



Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre Maurice Hauriou (EA 1515)
de l'Université de Paris 5

Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre Maurice Hauriou (EA 1515)

de l'Université de Paris 5



Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Mars 2009



Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Centre Maurice Hauriou (EA 1515)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : (Unité 262) EA 1515

Nom du directeur : M. Jean Pierre MACHELON

Université ou école principale :

Université de Paris 5

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

23 février 2009



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Henri LABAYLE, Université de Pau

Experts :

Mme Moquet-Anger Marie-Laure, Université de Rennes 1,

M. Jean-Louis BERGEL, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3,

M. David DEROUSSIN, Université de Lyon 3,

M. Yann KEBRAT, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Le CNU, contacté, n'a envoyé aucun représentant

Observateurs)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Hugues PERINET-MARQUET

Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité :

Madame Simone BATEMAN

Rapport d'évaluation



1 • Présentation succincte de l'unité

– Effectif, dont enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens et administratifs :

L'équipe est composée actuellement de 17 chercheurs, dont 12 enseignants-chercheurs de Paris 5 et 5 extérieurs : 9 PR, 6 MCF (dont 2 extérieurs à l'établissement), 3 enseignants-chercheurs étrangers pour lesquels nous n'avons pas d'information.

– Nombre de HDR, nombre de HDR encadrant des thèses :

L'essentiel de l'équipe est constitué de PR. Aucun MCF n'est titulaire de la HDR mais trois devraient l'être dans un avenir proche.

– 23 doctorants sont répertoriés au Centre Maurice Hauriou et dirigés par des membres de l'équipe. Aucune indication n'est donnée sur leur statut. 14 thèses ont été soutenues durant les 4 dernières années.

– Nombre de membres bénéficiant d'une PEDR : 1 PR

– Nombre de publiants :

Parmi les 14 membres PR et MCF, tous peuvent être considérés comme publiants, ce qui est doit être souligné. Au cours du quadriennal 2004-2008 ont été publiés 12 livres nouveaux (ont été exclus les ouvrages publiés dans des cercles de réflexion politiques), 44 articles dans des revues qualifiées (ont été exclus les courts articles et les notes brèves), environ 27 chapitres d'ouvrages (contributions à des ouvrages collectifs et à des mélanges). Ce total représente environ 83 publications soit en moyenne 5 par chercheurs et par an.

2 • Déroulement de l'évaluation

Menés dans le même cadre que pour les autres équipes de la Faculté, les échanges avec l'équipe de recherche ont été clairs, francs et fructueux, tant lors de l'entretien formel que durant les séquences "informelles", ce qui a permis d'approfondir notablement l'opinion du comité d'experts. Le directeur de l'équipe de recherche a utilement présenté le bilan et les perspectives de son équipe, appuyé et complété par certains des membres de celle-ci. La visite des locaux de recherche a conforté le sentiment du comité d'experts.

Comme pour l'ensemble des équipes visitées à Paris 5, le comité regrette l'imprécision des dossiers techniques soumis à évaluation, tant en ce qui concerne les grilles de classement des revues, les notices individuelles et même parfois l'exposé des bilans et projets scientifiques ou l'activité doctorale. Malgré certaines corrections apportées après coup, le travail d'évaluation a été compliqué de ce fait.

Comme pour l'ensemble des équipes visitées à la Faculté de droit Paris 5, université pluridisciplinaire où le secteur juridique est minoritaire, constat a été fait de la faiblesse des moyens administratifs et techniques alloués à la recherche par l'université de rattachement, en particulier au plan humain. Il ne paraît guère crédible de nourrir des ambitions scientifiques d'excellence sans un potentiel minimal en particulier au plan humain, quelles que soient la qualité et la notoriété des équipes, indiscutables en l'espèce.

L'absence de personnels administratifs et techniques de recherche (IGE, IGR), la faiblesse des secrétariats sont autant de freins à l'activité scientifique que ne saurait compenser l'investissement personnel des enseignants chercheurs. Ce constat a été systématique.



Le Comité d'experts a bien perçu les interrogations de la composante majoritaire de l'Université à propos de la recherche en sciences sociales et de ses particularités. Il estime qu'une première réponse permettant la compréhension de cette spécificité pourrait utilement consister à renforcer les moyens matériels de la recherche juridique, en termes de locaux comme en termes de moyens administratifs, de façon mutualisée et pluri-annuelle au besoin. C'est à ce prix, lui semble-t-il, qu'une comparaison et une réflexion commune pourraient être utiles (politique contractuelle, politique de valorisation, etc...).

Il attire donc l'attention de l'Université de rattachement sur ce point crucial.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Le Centre Maurice Hauriou rassemble l'essentiel des enseignants-chercheurs de droit public au sein de la Faculté de droit Paris 5 et il semble avoir trouvé un point d'équilibre entre les préoccupations scientifiques individuelles et un programme de travail collectif.

Au plan de son environnement "local" ou régional, il a manifestement su s'inscrire dans le paysage comme en témoigne le fait que certaines activités ont été menées en collaboration avec d'autres centres de recherche et institutions universitaires extérieurs à Paris 5 et les sollicitations dont certains de ses membres ont pu être l'objet.

Au plan national, la notoriété du centre et de certains de ses membres ne souffre pas de discussion et sa "visibilité" est incontestable. Elle s'appuie sur la qualité scientifique et l'expertise de certains de ses membres et notamment de son directeur et de ses proches collaborateurs.

Le centre a acquis sur une notoriété certaine en France sur ces sujets. Ses publications sont connues et de référence.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Le Centre Maurice Hauriou a développé deux axes principaux de recherche. Le premier est l'axe droit constitutionnel/science politique autour, principalement, des politiques publiques : de nombreux ouvrages et articles ont été publiés (en particulier plusieurs ouvrages sur le droit constitutionnel et la souveraineté, ainsi que de nombreux articles sur l'histoire constitutionnelle). Le centre participe, en outre, au projet Legiconest, projet pluridisciplinaire ANR qui associe de nombreux centres de recherche et offre une dynamique certaine à l'activité du centre. Le deuxième axe de travail est celui de l'axe droit économique/droit administratif des biens : plusieurs ouvrages et articles de référence sur ces thèmes.

L'analyse du bilan en termes de publications, d'encadrement doctoral et de notoriété est des plus satisfaisants. En pleine cohérence avec ce bilan, le projet présenté par l'équipe se propose de concilier une recherche fondamentale et une recherche appliquée, selon la sensibilité de chacun des membres du centre.

La réflexion menée par l'équipe de recherche a conduit à maintenir le cap scientifique dans la même direction, dans une logique d'approfondissement autour du tryptique « gouvernance, finances, obligations » mettant en valeur les qualités individuelles des chercheurs.

Le centre s'attachera en premier lieu à l'analyse des crises de la gouvernance et des nouvelles formes de gouvernance. Plusieurs membres du centre s'intéressent à l'évolution du concept de souveraineté et souhaitent poursuivre la réflexion sur ce sujet. En second lieu, une nouvelle priorité émerge, celle de la gouvernance et du partenariat public-privé, thème d'une grande actualité. Enfin, l'histoire des idées politiques et des liens entre le monde universitaire et politique est un angle de travail privilégié. Un colloque Lacharrière sera notamment organisé en 2010. De nouveaux développements sont proposés à travers



le thème « droits de l'homme et droit fondamentaux », très secondaire jusqu'à présent dans les travaux du centre Hauriou. Le centre Hauriou serait le maître d'œuvre d'un colloque organisé prochainement pour le MAE sur le 60^e anniversaire de la DUDH.

Au total, le classicisme de la démarche du Centre Maurice Hauriou est justifié par la qualité de son bilan.

5 • Analyse de la vie de l'unité

– En termes de management :

L'expérience et la notoriété scientifique du directeur du centre garantissent un fonctionnement harmonieux. La gouvernance de l'équipe est manifestement soucieuse de garantir à chacun une grande liberté individuelle de pensée et de travail, l'approche collective semblant progressivement se faire une place dans la démarche du centre aux côtés de recherches conduites individuellement. A cet égard, l'émergence de projets tels que Legicontest (ANR) et le projet d'organisation de diverses manifestations scientifiques en partenariat témoignent d'une volonté d'évolution qu'il convient d'encourager.

– En termes de ressources humaines :

Le centre est composé de personnalités travaillant activement dans un grand respect mutuel, l'activité de certains compensant manifestement le désengagement d'autres. On ne peut que regretter que les compétences individuelles ne puissent être relayées et appuyées au plan administratif afin de s'exprimer dans des projets collectifs et une politique contractuelle.

– En termes de communication :

La visite du comité a permis de constater que le centre a une volonté d'ouverture claire, tant sur les activités d'enseignement que d'encadrement doctoral.

6 • Conclusions

Le Centre Maurice Hauriou poursuit son œuvre de qualité dans une logique de continuité. Comme souvent dans les Facultés de droit, la pérennité de son développement repose sur un noyau dur de chercheurs qu'il convient de voir confortés dans leur engagement par l'Université Paris 5.

– **Points forts :**

- Une équipe solide et de qualité en droit, dirigée avec sérieux.
- Un projet de recherche crédible, cohérent et fondé sur un bilan appréciable.

– **Points à améliorer :**

- Développer des programmes de recherche réellement communs et collectifs que les compétences des membres de l'équipe permettent.
- Stimuler et accélérer les soutenance de thèses.
- Se doter de moyens administratifs.

– **Recommandations :**

- Renforcer le projet de recherche de façon plus transversale.
- Obtenir un secrétariat suffisant
- S'engager dans une politique contractuelle ambitieuse que l'expertise individuelle de ses membres autorise.



Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	B	A

Le Président
Axel KAHN

Paris, le 28 avril 2009

DRED 09/n° 189

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de l'AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'envoi du rapport du comité de visite concernant l'équipe d'accueil « EA 1515 Centre Maurice Hauriou » rattachée à mon établissement.

L'Université Paris Descartes a bien noté le jugement positif du Comité de visite AERES sur le Centre Maurice Hauriou et avec sa composante, la faculté de Droit, s'efforcera d'accompagner son développement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma meilleure considération.

Le Président de l'Université


Axel Kahn

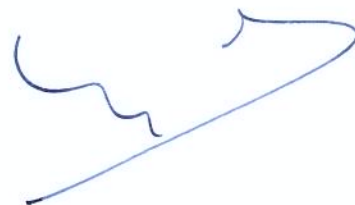
Note en réponse au rapport du comité d'experts de l'AERES

Observations de portée générale

Le rapport du comité d'experts n'appelle d'observations de ma part que sur le paragraphe 1 « Présentation succincte de l'unité ».

Je confirme qu'aucun des MCF rattachés au Centre Maurice Hauriou n'est titulaire de la HDR, mais crois devoir ajouter que 3 d'entre eux comptent l'être prochainement.

Seuls aujourd'hui les 9 PR sont HDR. Ils dirigent 23 doctorants (et non 22). Ce chiffre peut sembler relativement faible, mais il n'est pas en défaut d'harmonie avec les règles posées par l'Université pour l'encadrement des thèses.



Jean-Pierre Machelon